

Les Cahiers de droit



DENIS LEMAY, *Méthodologie du travail juridique*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 131 p., ISBN 2-89127-157-2.

Philippe Leclerc

Volume 32, numéro 1, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043072ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043072ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Leclerc, P. (1991). Compte rendu de [DENIS LEMAY, *Méthodologie du travail juridique*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 131 p., ISBN 2-89127-157-2.] *Les Cahiers de droit*, 32(1), 234–234. <https://doi.org/10.7202/043072ar>

explicitement, les importants travaux de normalisation internationale en cours au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans le domaine de la terminologie. Plusieurs normes, en effet, fournissent un cadre pour établir la fiche d'un terme.

Saluons enfin l'ouverture d'un éditeur juridique qui a su accueillir une publication savante. Inutile de dire qu'un tel ouvrage, bien qu'utile au praticien, témoigne d'un effort et d'un essort considérable de la démarche scientifique juridique au Québec. Souhaitons que l'occasion ait valeur d'exemple pour d'autres recherches et dans d'autres disciplines.

DENIS LEMAY
Université Laval

DENIS LEMAY, *Méthodologie du travail juridique*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 131 p., ISBN 2-89127-157-2.

Encore une fois, M^e Denis LeMay, avocat et conseiller à la documentation en droit à la Bibliothèque de l'Université Laval, met ses connaissances au service des étudiants pour les aider à mieux répondre aux exigences du travail universitaire. Toutefois, cet ouvrage, grâce à la formule utilisée, s'adresse aussi à tout juriste soucieux de vérifier si sa façon d'aborder le travail juridique est bien la plus adéquate.

L'auteur n'a pas essayé de réinventer une méthode de travail pour le droit ; il a plutôt, et c'est là son mérite, réactualisé les préceptes des grands ouvrages classiques de méthodologie en les adaptant aux exigences du droit. L'ouvrage se divise en cinq parties, qui s'avèrent la transposition des divisions traditionnelles de la rhétorique : la recherche d'idées, le plan, la rédaction, l'information (vers le contrôle documentaire unifié (C.D.U.)), et la stratégie. Le contenu de chaque partie est fort diversifié et regroupe tous les aspects qui se rapportent à chacune d'elles d'une quelconque manière. Ainsi on en vient à associer usage de la photocopie et contrôle documentaire ; rédaction contractuelle et rédaction d'un tra-

vail d'étudiant ; normalisation internationale et efficacité de l'action. Autant de diversité n'est pas abusive : l'ouvrage n'est pas fait pour être lu d'un seul trait mais utilisé de manière « systémique et spirale », dans l'optique d'organiser un système de travail.

Fidèle à sa réputation, l'auteur a rendu facile l'utilisation de son ouvrage par la précision et l'exhaustivité de l'index et de la table des matières. À l'aide de tableaux, il parvient à bien clarifier et à synthétiser les concepts qu'il veut transmettre. Ainsi, le tableau portant sur les questions d'examen se révèle d'une grande utilité aussi bien pour l'étudiant qui doit s'y mesurer que pour le professeur dont les questions sont imprécises ou incompréhensibles.

L'auteur donne des conseils qui peuvent parfois sembler trop évidents ; par exemple, l'organisation du temps. Mais n'est-il pas bon de se faire remémorer des évidences ? À d'autres moments, la technicité proposée peut paraître excessive ; par exemple, le recours à la classification décimale universelle pour les documents utilisés par un étudiant. Mais n'est-il pas nécessaire d'être en contact avec des techniques qui se révéleront utiles dans l'exercice d'une profession ?

Cet ouvrage n'est pas une « recette-miracle » pour permettre à l'étudiant d'affronter les rigueurs du travail juridique ; l'utilisateur peut l'appliquer librement et à bon escient à sa manière de travailler. Il n'est pas qu'un simple énoncé d'une méthodologie du travail juridique, il s'avère un outil de réflexion sur le travail individuel et sur l'utilisation que chacun fait de ses ressources.

PHILIPPE LECLERC
Université Laval

EMMANUEL DIDIER, *Langues et langages du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, ISBN, 2-89127-156-4.

Œuvre impressionnante de synthèse, *Langues et langages du droit* se distingue comme un somme considérable de travail portant sur l'ensemble des modes d'expres-